



Déclaration Liminaire pour le CTSPIP du 11 janvier 2022

Nous sommes aujourd'hui réunis afin d'examiner les propositions d'organigrammes de référence des SPIP. Le SNEPAP-FSU a posé, de longue date, une revendication concernant l'élaboration de ces organigrammes de référence.

Mais il se trouve que cet examen se réalise dans un contexte particulier :

- Les services ont été fortement perturbés par les impératifs de fonctionnement découlant de la crise sanitaire.
- Notre réalité pénitentiaire semble bien divergente au regard des objectifs de la loi de mars 2019.

En effet nous assistons à une explosion des détentions provisoires, rendant caduque le principe d'exécution des peines de moins de 6 mois sous forme aménagée. Ce constat semble démontrer l'importance de prise en main des ESR par les services pour atteindre le double objectif de réduire les DP et de facilité les aménagements ab initio.

Le projet proposé est bien imparfait,

Il ne tient pas compte de particularités géographiques.

Les flux semblent sous-estimés.

Des missions sont ignorés (ESR...).

Des projections incomplètes (bracelet électronique)

Tous ces élément convergent pour nous amener à la conclusion suivante :

Il est indispensable que ce travail soit continu.

Il est donc nécessaire de créer un groupe de suivi en mode paritaire s'appuyant sur des données fiables de l'activité des services, des flux de PPSMJ en MO comme en MF et d'une réunion annuelle de bilan et perspectives. L'occasion de revoir les besoins effectifs des services et de répondre aux demandes particulières.

Ce document doit avoir une forte portée budgétaire et politique.

Nous rappelons que les SPIP ont la charge de l'intégralité des PPSMJ soit près de 70 000 détenus et surtout près de 300 000 mesures en milieu ouvert. C'est pourquoi dans un souci de bonne pratique le SNEPAP-FSU demande une validation en CTM. Cela permettra à la DAP de justifier la priorisation future des emplois qui lui sont alloués en fonction des besoins exprimés par les SPIP et sur la base actualisée de ces organigrammes.

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44

